

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

Séance ordinaire du Vendredi 20 septembre 2019

15		13		12
----	--	----	--	----

Date de la convocation : 16/09/2019

Affichage du 30/09/2019
au 31/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt septembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, Maire.

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Caroline MOUTIER, Pascale RIEDINGER, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Hervé NIVA, Jonathan KAISER, Guillaume DUMONT.

Absent excusé : Pascal DIEMER.

Secrétaire de séance : Yannick EON

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Suppression et création de poste (Modification des heures de l'animatrice du périscolaire)
02	Entretien des écoles : reporté
03	Décision modificative n° 01/2019
04	Admission en non valeur
05	Avis de la commune sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg
	Divers et communications

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 JUILLET ET DU 28 AOUT 2019

Les procès-verbaux ont été adoptés à l'unanimité

N° 01 - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Considérant le départ d'un agent en contrat aidé, et la réorganisation du périscolaire depuis la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2019 ;

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression du poste d'animateur à temps non complet de 22,50 H./semaine

La création d'un poste d'animateur à temps non complet à 25,50 H./semaine

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre comme suit :

Personnel titulaire :

- 1 adjoint technique 2^e classe, titulaire, à temps non complet (34,47/35^e) ;
- 1 ATSEM 1^{re} classe, titulaire, à temps non complet (27,5/35^e) annualisée ;
- 1 attachée, titulaire, à temps non complet (22,5/35^e)

Personnel non titulaire :

- 1 ATSEM 1^{re} classe, non titulaire, à temps non complet (27,5/35^e) annualisée ;
- 1 animateur, non titulaire, à temps non complet (25,50/35^e) annualisé ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre 012, et à l'article 6413.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre article 6413.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

/

N° 02 - ENTRETIEN DES ECOLES : Reporté

Depuis la rentrée scolaire le ménage des classes primaires est effectué par « Tremplin Bleu ». En effet, cette fonction était assurée auparavant par Virginie Anstett, employée par la commune en qualité de contrat aidé, qui a rompu son contrat pour un autre emploi. Le Maire propose différentes solutions :

- ✚ Créer un poste d'adjoint technique de 4 H. /semaine pour cette mission
- ✚ Créer un poste d'adjoint technique de 6 H./semaine en incluant un nettoyage quotidien des sanitaires de la salle socioculturelle
- ✚ Créer un poste d'adjoint technique de 15 H./semaine pour l'entretien de tous les locaux communaux et rompre le contrat que la commune a actuellement avec la société de nettoyage TIP TOP.
- ✚ Ou inversement, souscrire un contrat avec une société de nettoyage pour l'entretien de tous les bâtiments.

Après discussion, ce point sera remis à l'ordre du jour ultérieurement et en attendant la commune prolonge son contrat avec TREMPLIN BLEU.

/

N° 03 - DECISION MODIFICATIVE n° 01/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes

Budget M14 - Section de fonctionnement :

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

- Compte 673 «Titres annulés sur exercice antérieurs» : + 1 000,00 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

- Compte 6068 «Autres matières et fournitures» : - 1 000,00 €

/

N° 04 - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire soumet au Conseil Municipal la liste de «Non valeurs» présentée par M. André Blaise, receveur municipal, pour un montant de 4,80 €, pour les exercices de 2013 à 2018.

Après exposé du Maire et suite à la demande de Madame le Receveur Municipal, le Conseil Municipal :

- décide d'admettre en non valeur des impayés d'un montant total de 4,80 €, émis à l'encontre de différents débiteurs, concernant les exercices 2013 à 2018.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette admission en non valeur.

/

N° 05 - AVIS DE LA COMMUNE DE HENRIDORFF SUR LE PROJET ARRETE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

Rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arrondissement de Sarrebourg, a transmis le projet arrêté du SCoT à la commune de Henridorff, en tant que Personne Publique Associée.

Ce projet a été arrêté par délibération du Conseil syndical du PETR en date du 30 avril 2019.

L'arrêt du projet de SCoT marque la fin de la phase des études et le début de la consultation auprès des Personnes Publiques Associées.

Le Maire rappelle que le dossier soumis à consultation est composé :

- De la délibération n° 20190430_DELO46 du Conseil syndical du PETR du Pays de Sarrebourg, en date du 30 avril 2019, relative au bilan de la concertation et arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarrebourg (SCoTSAR) ;
- Du rapport de présentation constitué de trois tomes :
 - . Tome 1 : Diagnostic socio-économique
 - . Tome 2 : Etat initial de l'environnement
 - . Tome 3 : Explication des choix retenus et évaluation environnementale ;

- Du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ayant fait l'objet d'un débat sur ses objectifs et ses orientations au sein du conseil syndical du PETR en date du 18 décembre 2018 ;
- Du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) accompagné d'une annexe concernant l'extrait de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine ;
- Du rapport de synthèse concernant l'élaboration du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg ;
- Du bilan de la concertation

Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été invités à étudier le dossier de consultation du projet arrêté du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg qui leur a été transmis par courrier électronique.

Le Maire fait un rapide résumé du dossier et invite les Conseillers à émettre un avis.

Vu la délibération n° 20190430 du conseil syndical du PETR du Pays de Sarrebourg du 30 avril 2019 portant arrêt du SCoT,

Vu le rapport de synthèse d'élaboration du SCoT et le bilan de la concertation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis défavorable à l'arrêt du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg, aux motifs essentiels que ce schéma :

- + N'a aucune pertinence sur les territoires ruraux
- + Limite les nouvelles constructions dans notre village
- + Que ce schéma n'a aucune connaissance de la réalité du terrain et que le SCOT ne devrait s'appliquer qu'aux villes qui année après année se développent en absorbant des espaces ruraux et agricoles conséquents au mépris des règles originelles du développement durable ;
- + Demande au Préfet de surseoir à la prise de l'arrêté préfectoral constituant ce schéma.

/

N° 06 - VENTE D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT COMMUNAL ROUTE DE WALTEMBOURG - LOT N° 01 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente d'une parcelle appartenant à la commune sise rue du Holzweg, dans le lotissement communal de la route de Waltembourg, cadastrée sous :

- section 2, parcelle n° 293, au lieu-dit «Holzweg», lot n° 01, d'une superficie de 7,52 ares A Monsieur BECKER Thomas, domicilié n° 03, Rue de l'école, appartement n° 06 à SAINT JEAN KOURTZERODE (Moselle)

Soit au total 7,52 ares, au prix de 5 200,00 € TTC l'are, soit un total de 39 104,00 €.

Les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les pièces à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

/

- Commerce : Le Maire informe l'assemblée de la prochaine fermeture de notre boulangerie locale à partir du 1^{er} novembre 2019 pour cause de départ à la retraite. A voir quelle solution est envisageable pour maintenir une distribution de pain pour les habitants.
- 1000 cafés : La commune est candidate à l'opération « 1 000 cafés »
- Repas des seniors : Il aura lieu le dimanche 13 octobre 2019. Le repas sera livré par Marine Reichheld. Au menu : couscous.
- Cérémonie du 11 novembre : A 14 H. messe, suivi d'un dépôt de gerbe à la grotte, pour finir avec un spectacle à la salle présenté par Mme Marie-Hélène FERY.
- Dossier MATHIS Anna : Une réunion s'est tenue en mairie le 28 août dernier, en présence de la gendarmerie, l'infirmière, l'UDAF, l'ARS et les élus. Une expertise médicale est demandée. Le Maire va transmettre au Procureur un courrier, accompagné d'un certificat médical et une copie des pièces du dossier en vue de la mise sous tutelle de Madame MATHIS et dans l'intention de lutter contre l'insalubrité du logement.
- Situation salle : Fabrice TISSERAND rend compte de la situation financière des dépenses de fonctionnement de la salle socioculturelle.
- Informatique : la municipalité va procéder au changement du matériel informatique de la mairie, et du périscolaire.
- Fibre optique : Une réunion d'information aura lieu en mairie de Saint Louis le mardi 24 septembre
- Ecluse 13 : Le maire fait part du projet d'un futur locataire de l'écluse 13, qui souhaite mettre en place, à proximité de la maison éclusière, un container. Les élus souhaitent plus d'informations..... qui fait la demande ?, qui finance le projet ? etc.... Le projet tel qui est présenté ne convient pas aux membres du conseil municipal. Ne respecte pas la carte communale. Affaire à suivre....
- Terrain : Un couple est intéressé pour construire une maison d'habitation sur un terrain appartenant à l'Eglise, entre le n° 58 Grand'rue et le n° 03 Route de Lixheim.
 - Un chemin de servitude traverse ce terrain,
 - la limite des constructions est réglementée à une profondeur de 60 mètres.
 - une partie de ce terrain est actuellement loué par l'exploitant agricole. Pour tous ces motifs, onze conseillers émettent un avis défavorable et un conseiller s'abstient à ce projet.
- Subvention : le Maire fait part d'une demande de subvention de la commune de Saint Jean Kourtzerode en faveur de notre curé Justin INANDJO pour le financement d'une action humanitaire au Benin. Aucune suite n'est donnée à cette demande.
- Dossier « Amiante » : Un élu demande où en est le dossier de plainte à la suite d'un dépôt d'amiante dans la commune le long du chemin vers Lutzelbourg. Affaire à suivre....
- CAUE : Le Maire est à la recherche d'anciennes photos de la Grand'rue de Henridorff, suite à la demande du CAUE.
- Elections : Le Maire informe les membres que les prochaines élections municipales auront lieu les 13 et 20 mars 2020.
- Brioche de l'amitié : Elles seront distribuées par le conseil municipal le vendredi 11 et samedi 12 octobre 2019.

La séance a été levée à 23 heures 20.

ÉMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1 ^{er} Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 ^e Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 ^e Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
KAISER Jonathan, Conseiller :	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent excusé
MOUTIER Caroline, Conseillère :		